

DES RESSOURCES POUR LE TERRITOIRE

L'installation d'un parc photovoltaïque est synonyme de ressources fiscales pour son territoire d'accueil. Outre les taxes et impôts dont toute entreprise est redevable (taxe foncière, cotisation sur la valeur ajoutée et cotisation foncière des entreprises), l'exploitant du parc verse également aux collectivités l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER). Son montant, déterminé par la puissance des panneaux installés, alimentera le budget des collectivités et participera donc au développement de projets et services publics locaux. Par ailleurs, le chantier de construction stimulera l'activité économique du

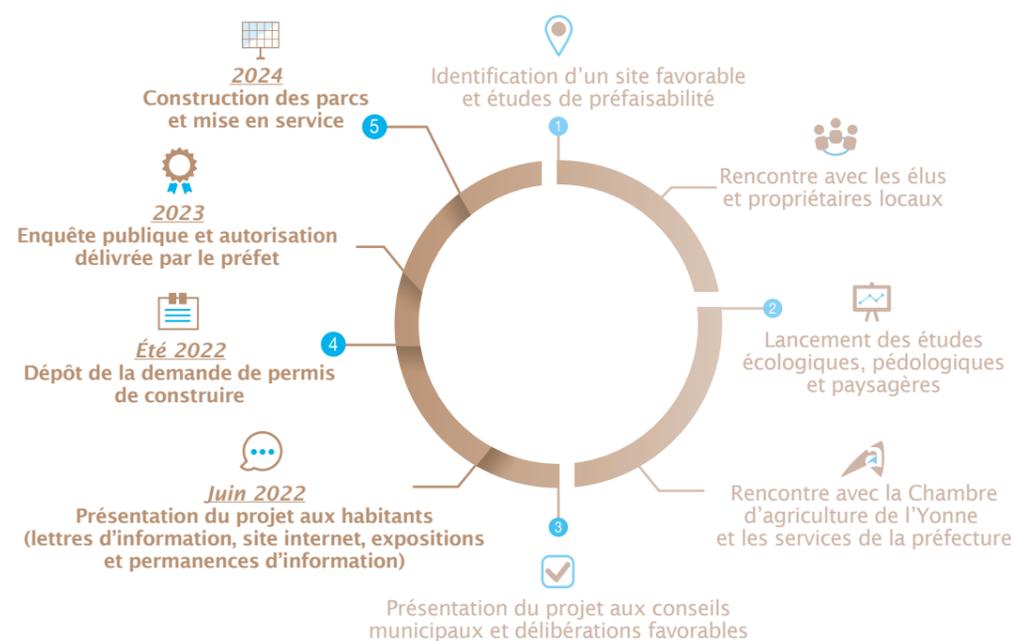
territoire, en sollicitant notamment les entreprises locales. Enfin, des mesures d'accompagnement seront proposées en lien avec les élus locaux. Le porteur de projet pourra ainsi **contribuer au financement d'un projet local qui reste à définir** (ex : journée de nettoyage de la nature, bourse aux arbres et arbustes, installation de parcours de randonnée...).

21000 €/AN
pour Moulins et
la Communauté
de communes du Serein

15000 €/AN
pour Argenteuil et
la Communauté
de communes Le Tonnerrois en Bourgogne

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La réalisation d'un parc photovoltaïque nécessite de nombreuses étapes. Pour qu'un projet voie le jour, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire (avec étude d'impact) que seul le préfet de l'Yonne est habilité à délivrer. Le dépôt du dossier auprès de ses services est actuellement prévu à l'été 2022.



W.E.B
web.energy

La société W.E.B Energie, spécialiste des énergies renouvelables, développe et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques. W.E.B supervise et réalise toutes les étapes des projets qu'elle impulse sur les territoires, en lien avec les acteurs locaux : développement, construction, exploitation et maintenance.

contact@photovoltaïque-avallonnais-tonnerrois.fr
www.photovoltaïque-avallonnais-tonnerrois.fr

Projet photovoltaïque

des Plateaux de Bourgogne

Lettre d'information // juin 2022

Communes de Moulins-en-Tonnerrois et d'Argenteuil-sur-Armançon

ÉDITO

La société W.E.B Energie a le plaisir de vous présenter son projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les communes d'Argenteuil-sur-Armançon et de Moulins-en-Tonnerrois.

Bien que de taille modeste, ces deux parcs permettront de produire environ 24100 MWh par an d'électricité verte, soit l'équivalent de la consommation de 5200 foyers. Un atout à l'heure où l'explosion du coût des énergies fossiles que nous connaissons actuellement rend la transition énergétique de nos territoires toujours plus urgente !

Emplacement, intégration au territoire, ressources fiscales pour les collectivités territoriales... Vous trouverez dans cette lettre le détail du projet et ses principales caractéristiques.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. À bientôt !

Une permanence d'information et une exposition le 25 juin.

En complément de cette lettre d'information et du site internet dédié, W.E.B Energie organise une permanence d'information ouverte à tous ceux qui le souhaitent.

Des panneaux d'exposition présenteront en détail le projet et les principes de l'énergie photovoltaïque.

Le porteur de projet se tiendra alors à la disposition des habitants pour répondre à toutes les questions.

Rendez-vous le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h à la salle communale de Moulins-en-Tonnerrois



Éric Romatet

Responsable du développement photovoltaïque



Manon Agudelo

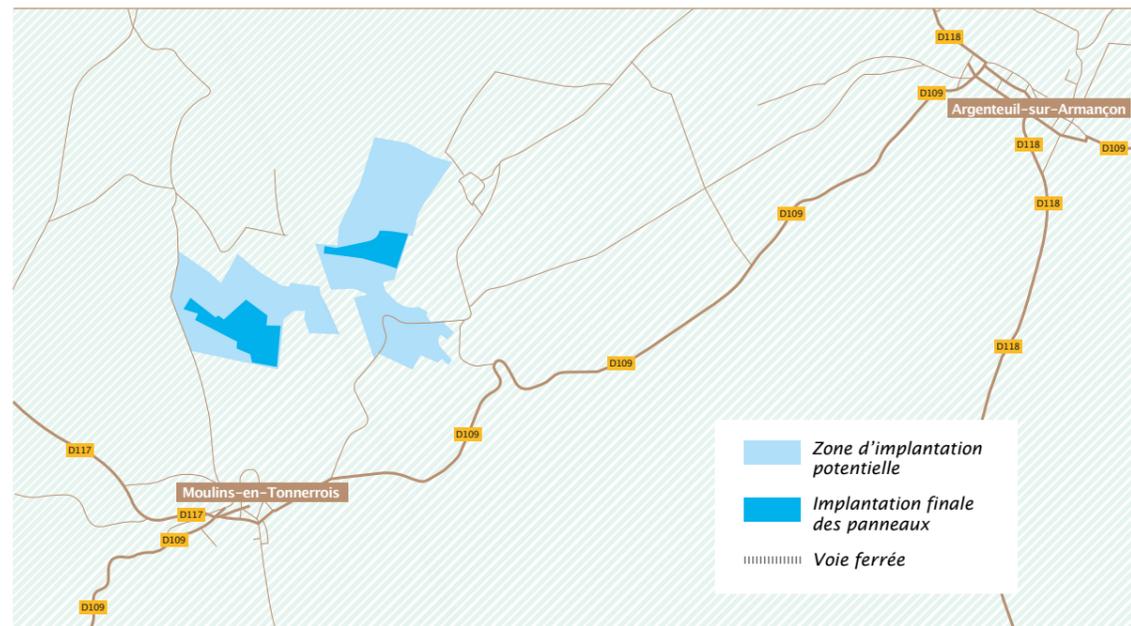
Responsable foncier chargée des relations avec les collectivités

UN PROJET À TAILLE HUMAINE

Deux zones d'implantation potentielles (ZIP) favorables à l'exploitation de l'énergie solaire ont été identifiées de part et d'autre de la voie ferrée (TGV) qui court entre Moulins-en-Tonnerrois et Argenteuil-sur-Armançon. Un ensemble de critères techniques, environnementaux et paysagers comme

l'ensoleillement, la faible qualité agronomique des terres ou encore la visibilité réduite des futures installations sur le territoire ont ensuite permis de déterminer l'emplacement exact des panneaux à installer au sein de ces zones.

L'emprise des deux parcs photovoltaïques est très modeste : elle respecte largement la limite de 50 hectares par parc préconisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

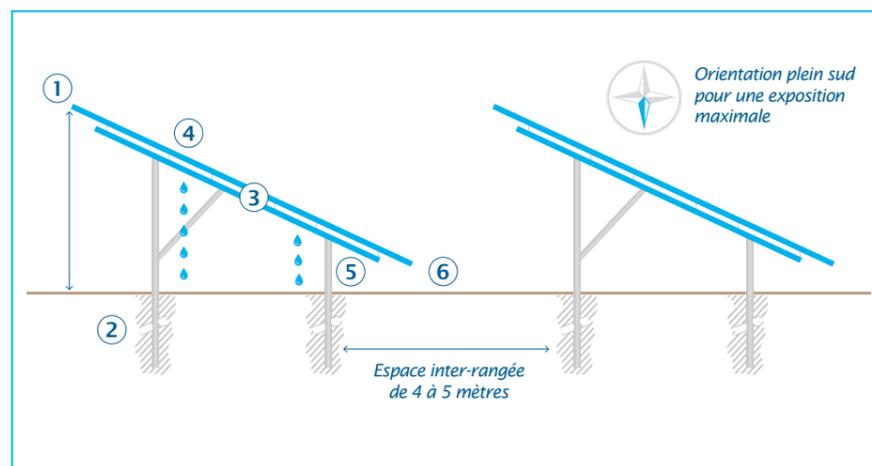


30 hectares de panneaux solaires

24 100 MWh de production annuelle d'électricité verte

Soit environ 5200 foyers alimentés en électricité*

* Source CRE



- 1 Point haut à 2,3m du sol.
- 2 Pieux vissés supportant la structure et assurant l'ancrage au sol.
- 3 Panneaux de 4,5m de long.
- 4 Espace entre les panneaux pour assurer l'écoulement des eaux de pluie et éviter l'imperméabilisation des sols.
- 5 Inclinaison de 20°.
- 6 Point le plus bas à 80cm du sol.

UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

La construction d'un parc photovoltaïque ne s'improvise pas : une série d'études réglementaires ont été réalisées par des experts indépendants pour évaluer l'impact des futures installations sur le territoire.

Des terres défavorables à l'exploitation agricole

La plupart des parcelles concernées font aujourd'hui l'objet de cultures céréalières. Toutefois, la nature de leurs sols ne les rend pas favorables à une exploitation agricole : l'étude pédologique réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne indique qu'elles présentent un potentiel agronomique « faible » à « très faible ».

Les futurs panneaux solaires seront installés presque exclusivement sur des terres de classe 4, c'est-à-dire celles dont la qualité des sols est la plus basse. Par ailleurs, un dispositif de compensation agricole collective sera mis en place pour financer le développement de projets agricoles sur d'autres terres du département.



Une intégration paysagère facilitée



Des enjeux de biodiversité limités

L'étude paysagère a permis d'évaluer la visibilité des futures installations depuis le territoire alentour.

> Le caractère intensif de la mosaïque agricole du plateau de Noyers permettra de « faciliter l'insertion des tables solaires au sein du paysage ».

> Les boisements présents autour des zones d'implantation constitueront des « masques visuels » limitant les visibilités depuis le reste du territoire. Les futurs panneaux ne devraient pas être perceptibles depuis les villages environnants de Sambourg, Pacy-sur-Armançon ou Noyers. Bien que situé à proximité, le village de Moulins-en-Tonnerrois devrait également être relativement isolé des futurs parcs.

Le bureau d'études Écosphère a été chargé de recenser les espèces végétales et animales présentes sur les sites et à leurs abords. Les résultats de cette évaluation ont été pris en compte afin d'éviter, limiter ou compenser les impacts du projet sur celles-ci. Deux plantes à enjeu, le Souci des champs et la Dauphinelle consoude, ont été inventoriées au sud de la ZIP d'Argenteuil. Quelques espèces d'oiseaux, de chauves-souris ou d'amphibiens à enjeu de conservation ou protégées ont été identifiées. Les inventaires ont mis en lumière que ce sont essentiellement les espaces boisés et herbacés non cultivés qui présentent un enjeu pour ces dernières.

> **Aucun panneau solaire ne sera installé sur ces zones**, et un recul de 30 mètres par rapport aux espaces boisés sera respecté.

Le solaire, un outil pour la transition énergétique

La puissance du parc solaire français s'élevait à 14 GW fin 2021, ce qui représente 2,5% de la production de l'électricité. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe pour objectif d'atteindre une puissance comprise entre 35,1 GW et 44 GW en 2028.

Pour accomplir cette transition énergétique, la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite que la production solaire installée de son territoire soit de 3800 MW à l'horizon 2030 et de 10800 MW à l'horizon 2050. Le projet photovoltaïque des Plateaux de Bourgogne contribuera, à son échelle, à ces objectifs.